

# RÈGLEMENT

## 5ème édition des Nuits de Pologne Rencontres musicales francophones

### Article 1 - Informations générales

La 5ème édition *des Nuits de Pologne - Rencontres musicales francophones* aura lieu du 03 au 05 octobre. Cette nouvelle édition accueillera environ 20 jeunes chanteurs venus du monde entier.

### Article 2 - Objectifs des Rencontres musicales francophones

*Les Rencontres musicales francophones* ont été créées pour encourager les jeunes à entrer dans la pratique de la langue française à travers la chanson. Elles se donnent pour objectif la promotion de la chanson francophone contemporaine, la promotion des artistes francophones, l'accompagnement des jeunes du monde entier dans l'apprentissage de la langue française ainsi que de leurs professeurs dans la réalisation de ce projet.

### Article 3 - Participants

L'édition 2025 est ouverte aux collégiens, lycéens et étudiants internationaux, âgés entre 8 ans et 23 ans. Le chanteur doit être accompagné d'un ou deux musiciens maximums. (Il ne s'agit pas d'un karaoké). Un chanteur seul peut être accepté s'il peut s'accompagner lui-même d'un instrument de musique.

### Article 4 - Chanson francophone

Les Nuits de Pologne n'acceptent que des chansons issues du *Répertoire musical Nuits du monde*. Le *Répertoire musical* est envoyé aux professeurs et à leurs élèves dès inscription aux Nuits de Pologne. Un mot de passe, envoyé par mail, permet d'accéder à tous les titres du *Répertoire*.

## **Article 5 - Concert**

Les chansons doivent être entièrement interprétées en langue française. Toute réécriture du texte est interdite.

Les Organisateurs garantissent à chaque groupe :

- Un accueil dans un théâtre ou salle de concert professionnel
- Un équipement technique de base (son, éclairage, backline)
- L'assistance de techniciens professionnels son et lumière
- Un enregistrement en studio

Les participants sont tenus de respecter le bon déroulement du concert et des activités. Le silence est de rigueur, la nourriture est interdite, les téléphones portables doivent être éteints. Il convient d'arriver à l'heure au concert. La participation à tous les concerts et événements est obligatoire. Les horaires et les ordres de passage prévus par les organisateurs ne sont pas modifiables et doivent être respectés.

## **Article 6 – Coronavirus**

En cas de recrudescence de l'épidémie de COVID-19, les répétitions comme le concert en lui-même seront organisés dans le strict respect du protocole sanitaire exigé par les autorités de santé (masque, gels, distanciation, nombre limité de personnes...).

## **Article 7 - Responsabilité**

Chaque groupe peut être accompagné par un professeur responsable tout au long de l'évènement.

Celui-ci s'engage à relayer la communication entre les organisateurs et les membres de son groupe, à veiller à ce que les jeunes respectent le présent *Règlement*, le programme de l'évènement et qu'ils appliquent les règles sanitaires obligatoires. Il est impératif de ne pas quitter la ville pendant toute la durée de l'évènement.

Le présent règlement devra être signé par le professeur responsable du groupe ou par un membre responsable du groupe même.

En cas de l'absence du professeur aux Rencontres musicales francophones des 02, 03, 04 et 05 octobre, une autorisation du tuteur sera demandée pour les mineurs.

### **Article 8 - Arrivée et départ**

Les groupes doivent se présenter sur les lieux le jeudi 02 octobre ou au plus tard le vendredi 03 octobre (matin).

Les départs s'effectueront le dimanche 05 octobre en fin de journée. Les groupes internationaux peuvent repartir le lundi 06 octobre matin. Le voyage aller/retour est à la charge des groupes.

Si un groupe souhaite arriver un jour plus tôt et/ou rester un jour de plus, les frais d'hébergement et de nourriture de ces journées supplémentaires seront à sa charge.

### **Article 9 - Hébergement et repas**

L'évènement prend en charge 1 chanteur, 2 musiciens et 1 accompagnateur par groupe.

Ainsi que les nuits du jeudi 02, du vendredi 03 et du samedi 04, avec le dîner, le petit-déjeuner et le déjeuner.

Les allergies et les pratiques alimentaires particulières doivent être communiquées aux organisateurs avec la liste finale des participants. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables si ces informations n'ont pas été communiquées au préalable.

Tous les participants aux Nuits de Pologne sont hébergés ensemble au centre-ville (à l'exception des troupes provenant de la ville où ont lieu les Rencontres) et prennent tous les repas en commun aux endroits indiqués par les organisateurs.

Les participants peuvent être hébergés dans divers établissements hôteliers de la ville, en fonction de leur capacité d'accueil. Les membres d'un groupe dorment ensemble dans une même chambre. Il est possible, selon la capacité d'accueil de l'hôtel, que les membres du groupe soient logés dans des chambres différentes. Il est possible que filles et garçons partagent une même chambre.

La détention et/ou l'usage de tout produit illicite entraînent l'exclusion immédiate des Nuits de Pologne.

Les accompagnateurs sont logés dans le même hôtel que leur groupe. Les accompagnateurs de différents groupes peuvent être logés ensemble. Tout accompagnateur supplémentaire vient à ses propres frais et ne pourra être hébergé gratuitement dans la même chambre que d'autres participants.

## **Article 10 - Activités des Rencontres musicales francophones**

*Les Nuits de Pologne 2025* proposent aux groupes des activités tout au long des festivités

- Cérémonies d'ouverture et de clôture
- Ateliers de chant
- Répétition technique
- Concert
- Soirée
- Rencontre avec les artistes
- Enregistrement studio
- Accompagnement à la réalisation de clips

## **Article 11 – Formation**

Un accompagnement professionnel individuel de cours de chant en ligne « *chant et interprétation en français* » est offert aux candidats chanteurs sélectionnés. Prévue en septembre 2025, la formation, en ligne, est obligatoire pour les chanteurs afin de participer aux Nuits de Pologne.

Les musiciens sont aussi conviés à la formation mais leur présence n'est pas obligatoire.

Les candidats retenus pour *la 5ème édition des Nuits de Pologne* recevront par mail toutes les informations précises en relation avec la *formation en ligne*.

## Article 12 - Inscriptions

Les inscriptions aux Rencontres musicales francophones sont ouvertes à partir du **08 janvier 2025**.

L'inscription définitive aux *Nuits de Pologne 2025* se fait en 3 étapes :

### **1ère étape : envoi des documents suivants ( du 08 janvier au 07 mars 2025)**

- Formulaire d'inscription à compléter directement sur le site internet. LIEN : <https://www.lesnuitsdumonde.com/lesnuitsdepologne2025-appel-a-candidature/>
- Règlement des Nuits de Pologne signé
- Frais d'inscription – 10€ **par groupe et par chanson**

Le formulaire d'inscription complété, le règlement des Nuits de Pologne signé et les frais d'inscription réglés, les candidats recevront par mail le répertoire musical accessible avec un mot de passe. Les candidats devront écouter les morceaux et envoyer leur choix de chanson(s) via un nouveau formulaire. Après avoir rempli ce formulaire, le candidat recevra les paroles et les accords de la chanson choisie.

Attention : chaque groupe peut choisir de présenter plusieurs chansons. Cependant : une inscription et donc une participation de 10 € est demandée pour CHAQUE chanson choisie (1 chanson choisie = 1 inscription = 10€).

De plus : les Nuits de Pologne ne sélectionnent qu'une chanson par groupe à présenter au concert.

**Date limite d'inscription : le 07 mars 2025**

## **2ème étape : envoi d'une vidéo (du 07/03 au 30/05)**

Envoyer le dossier présentant le travail réalisé en groupe sur le morceau choisi à l'adresse [communication@liriscreation.com](mailto:communication@liriscreation.com) avec pour objet « Candidature aux 5èmes Nuits de Pologne » avec les pièces jointes :

Le dossier doit contenir :

- De 3 à 5 photos du groupe (lors d'une prestation et en pause)
- Un lien vidéo à envoyer via [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) avec pour titre nom du groupe et la ville
- Un témoignage de l'élève et du professeur à propos de la participation La vidéo doit :
- Montrer l'intégralité de la chanson choisie
- Réunir dans un seul cadre tous les participants : 1 chanteur et 1 ou 2 musiciens avec leur instrument.
- Rendre les candidats bien visibles de la tête au pied
- Avoir un son diffusé en direct et non enregistré indépendamment de l'image.

**Date limite d'envoi : le vendredi 30 mai 2025.**

## **3ème étape : résultat de la sélection et finalisation du dossier (30/05 au 27/06)**

Les candidats retenus aux *5èmes Nuits de Pologne* seront informés par courriel à compter du lundi 30 juin 2025.

Une fois retenu, le groupe doit :

- Envoyer par mail la liste définitive des participants avec leurs coordonnées exactes
- **Régler des frais de participation** : soit 200 zł par participant polonais et 60€ par participant international (au maximum 3 personnes : 1 chanteur, 2 musiciens). Les musiciens supplémentaires ne sont pas acceptés. Les frais de participation comprennent la formation + l'évènement.
- Envoyer par mail les documents de droit à l'image signés

- Envoyer par mail un message confirmant que le règlement a bien été effectué (noter la date, le nom de la banque). Merci d'adresser ce message à l'adresse suivante : [communication@liriscreation.com](mailto:communication@liriscreation.com) avec pour objet « Rencontres musicales francophones - Nuits de Pologne 2025, le nom du groupe et de la ville ».

Une facture sera établie par *L'Iris Création* à réception du règlement.

Aucun remboursement des frais d'inscription ni de participation ne sera effectué en cas d'annulation de la part du groupe ou d'un participant.

### **Article 13 - Coordonnées bancaires**

Les frais d'inscription et de participation doivent être versés sur le compte bancaire ci-dessous (en indiquant : « Rencontres musicales francophones - Nuits de Pologne 2025, Inscription ou Participation, nom du groupe et de la ville ») :

Compte bancaire :

FR77 2004 1010 0826 2120 6B02 919

BIC : PSSTFRPPMAR

Banque :

La Banque Postale - Centre financier

13900, Marseille, CEDEX 20

90-959 Łódź 2

Adresse :

L'Iris Création - Centre francophone de formation et création artistique

12 rue Ampère

84000, Avignon

France



## **Article 14 – Contact**

Pour toutes informations complémentaires, n’hésitez pas à vous rendre sur notre site ou nous contacter à l’adresse suivante : [communication@liriscreation.com](mailto:communication@liriscreation.com)

*L’Iris Création*

*5ème édition des Nuits de Pologne - Rencontres musicales francophones*

+48 535 291 666

[communication@liriscreation.com](mailto:communication@liriscreation.com)

[www.lesnuitsdumonde.com](http://www.lesnuitsdumonde.com)

### **Signature du professeur responsable**

précédée de son nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »